



SHALSHELET MAG

N°19

7'HECHVAN 5287
OCTOBRE-NOVEMBRE 2026

3"02

SCIENCES
Graine, œuf, papillon, et
résurrection ! ^{part 1}

page 02

TÉFILA
Téfila et Torah : un dialogue
permanent avec Hachem

page 06

LITIGE FINANCIER
Le vœu du défunt

page 03

EDUCATION
Le mensonge

page 08

CACHEROUT
Les médicaments
et la cacherout ^{2/3}

page 04

MÉDECINE
Un fantôme dans vos gènes ?

page 10

Ce magazine est offert :

Leïlouy Nichmat
Rav Ovadia Yossef
3 'Hechvan



Leïlouy Nichmat
Rav Avraham
Yechayahou Karelits,
Le Hazon Ich
15 'Hechvan



Leïlouy Nichmat
Rav Elazar Menahem
Man Chakh
16 'Hechvan



Leïlouy Nichmat
Rav Rephael Baroukh
Toledano
18 'Hechvan



www.shalsheletnews.com

מה רבו מעשיך השם Graine, œuf, papillon, et résurrection !

Partie 1

SCIENCES

Pr. Daniel Nessim

Croyez-vous à la *Té'hiyat HaMétim*, la résurrection des morts ? En tant que juif pratiquant, vous pourriez répondre quelque chose comme : « *Bien sûr ! C'est l'un des treize principes du Rambam !* ». Mais y croyez-vous vraiment ? Avez-vous déjà été témoin de quelque chose qui ressemble, ne serait-ce que de loin, à la résurrection des morts ? Eh bien, nous avons déjà étudié un exemple : la graine ! La graine est un objet inanimé qui peut rester « morte » pendant très longtemps. On a trouvé à Massada des noyaux de dattes qui étaient là depuis environ 2 000 ans. Une fois mis en terre, ils ont donné naissance à un arbre fruitier ! **Une graine est un objet « mort », mais, lorsqu'on la plante dans la terre, elle fait pousser un tronc, avec des branches, des feuilles, des fleurs et des fruits ! N'est-ce pas là une résurrection des morts ?**

Rav Dessler ztz'l¹ affirme que « nous sommes habitués à la résurrection des graines, mais pas à celle des personnes ». Il ajoute que si la situation était inversée, nous qualifierions la résurrection des corps de « phénomène naturel » et celle des graines de « miracle ». Pour certains, la graine, issue du monde végétal, ne sera pas suffisamment convaincante. Analysons donc quelques exemples tirés du monde animal.

Commençons par un œuf, tout juste pondu par la poule. Il possède une coquille dure contenant deux liquides : un jaune et un blanc (composé à 90 % d'eau). Tous deux sont assez gélatineux. Il y a également une membrane interne imperméable qui tapisse l'intérieur de la coquille, à l'exception d'une petite poche d'air. L'œuf est-il vivant ? À moins que la poule ne couve l'œuf ou que celui-ci ne soit placé dans un incubateur (qui ne fait que fournir de la chaleur), il ne se passe rien. Mais si la poule ou l'incubateur fournissent la chaleur nécessaire, alors, au bout de 21 jours, on obtient un adorable poussin. Pour comprendre ce qui s'est passé, laissez-moi vous lancer un défi : si j'achetais



une boîte de Lego contenant 764 pièces² (composées de quelques dizaines de types différents) pour construire une gare de trains, pourriez-vous la construire ? Et si j'ajoutais que je vous donnerais 1 million de dollars si vous y parveniez ? Facile ! Mais à une seule condition : vous ne pouvez pas ouvrir la boîte ! Vous pouvez simplement la secouer et, lorsque vous pensez que la gare est prête, vous pouvez alors ouvrir la boîte. Je suppose que personne ne relèvera mon défi.

Comme pour les Lego, un œuf contient une douzaine de types d'atomes, dont le carbone, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le soufre, le potassium, le sodium, le chlore et quelques autres. Cependant, l'œuf contient un trillion de trillions d'atomes (10^{24} atomes). Lorsque la poule couve l'œuf, elle ne fait que fournir de la chaleur, l'énergie qui permettra à toutes les réactions chimiques de se produire à l'intérieur de l'œuf pour donner naissance au poussin ! Notez qu'en chimie, la chaleur est définie comme un mouvement moléculaire, c'est pourquoi j'ai suggéré de secouer la boîte de Lego pour construire la gare !

1 Michtav Me'Elyahu P. 177 (miracle et nature)

2 LEGO Le train de voyageurs express (60337)

En réfléchissant comme un chimiste, **de multiples réactions chimiques transformeront les deux liquides « morts » contenus dans l'œuf en un poussin vivant !** Au cours des 21 jours, tous les atomes vont réagir et se combiner pour former de nombreux matériaux différents là où c'est nécessaire et quand c'est nécessaire ! Il est étonnant de réaliser que **le type et le nombre d'atomes dans les deux liquides de l'œuf correspondent exactement au type et au nombre d'atomes nécessaires pour former le poussin et sa nourriture pendant ces 21 jours !** Le trillion de trillion de pièces sont comptées avec précision à l'intérieur de cette boîte fermée qu'est l'œuf !³

En tant que scientifique des matériaux, je constate que **deux liquides se transforment en**

un poussin vivant composé d'une multitude de matériaux différents : des plumes souples, un bec très dur, des yeux gélatineux transparents, des os et une colonne vertébrale solides, des griffes acérées, etc. Tant de matériaux différents aux propriétés si variées, tous issus de deux liquides !

La plante et poussin peuvent être vus comme des exemples de résurrection de la graine et de l'intérieur de l'œuf. La graine et l'œuf ne montrent pas de signes de vie et pourtant ils peuvent se transformer en êtres vivants. Dans la nature, on trouve un autre exemple de résurrection qui est peut-être encore plus spectaculaire que ceux discutés ici. Mais ceci est pour le prochain épisode...

(Pour recevoir *Miracles de la Création* par e-mail: science613miracles@gmail.com

Par WhatsApp



³ L'œuf, est-il vraiment une boîte fermée ? Non ! La coque est nanostructurée pour permettre à l'air et à l'humidité d'entrer. Un autre fait surprenant concernant la coquille d'œuf est qu'elle s'amincit au fil des 21 jours pour permettre au poussin de la briser facilement. מה רבו מעשיך השם

Le vœu du défunt

LITIGE FINANCIER

Rav Réouven Cohen

Av Beth Dine «Michpat Chalom»



RÉGLEMENT DE LITIGE, RÉDACTION DE TESTAMENT ET HÉTÉR ISKA:

06 66 90 51 78

www.michpat-chalom.org

M. Lévy avait deux fils, Eli et David, et une fille, Brouria, qui avait épousé un *talmid 'hakham*. M. Lévy était fier de son gendre érudit et le considérait comme un fils. Il a à plusieurs reprises dit à ses fils qu'il désirait que ses biens soient partagés à parts égales avec leur sœur, mais il n'a jamais pensé nécessaire d'écrire un testament. Après son décès, son fils Eli s'oppose au partage de l'héritage avec sa sœur puisque, d'après la Torah, les filles n'héritent pas s'il y a des fils. Et puisque son père n'a pas établi de testament, Eli ne voit pas pourquoi il devrait « offrir » tant d'argent à sa sœur. Après deux années de disputes qui ont complètement disloqué la famille, Eli va demander l'avis de son Rav. Le Rav lui dit que les choses ne sont pas aussi évidentes qu'il le pense et qu'il pourrait avoir la mitsva de réaliser la volonté de son père défunt. Il lui conseille vivement de se tourner vers le beth din pour mettre fin à cette dispute. Ensuite, quand Eli tombe gravement malade, toute la famille décide de mettre les disputes de côté. Après le décès d'Eli, ses enfants se présentent au beth din avec leur tante pour mettre définitivement fin à cette querelle.



Réponse : Brouria devra se suffire d'un tiers de la part d'héritage de son frère David, suivant la volonté de son père. Elle ne touchera rien de la part des enfants d'Eli.

Développement : Selon la Torah¹ lorsqu'il y a des fils, les filles n'héritent pas des biens de leur père (Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat 276 ; 1). Le seul moyen d'assurer une part aux filles, c'est l'écriture d'un testament conforme à la halakha, qui leur octroie une part déjà du vivant du père. M. Lévy a exprimé une demande orale seulement à ses fils, sans faire d'acquisition (*kinyane*) valable en faveur de sa fille. Aussi, celle-ci n'a pas droit à une part de l'héritage. La question reste de savoir si les fils ont un devoir moral d'accomplir la volonté de leur père. Le Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat (252 ; 2) écrit qu'il n'y a une mitsva d'accomplir le vœu du défunt uniquement s'il a déposé ses biens chez un tiers dans ce but. Mais le Sma' 5 et le Chakh 4 ajoutent au nom du Ritba que si le défunt avait demandé à ses héritiers de donner une part, la mitsva leur incombe même si les biens n'ont pas été déposés chez un tiers. Rabbi Akiva Eiger 150 s'étonne que le Chakh n'ait pas évoqué la controverse existant à ce sujet, puisque le Ritba a lui-même rapporté des décisionnaires qui ne font pas de différence si l'ordre a été donné aux héritiers ou pas. De toute façon, dans notre cas, comme il s'agit des enfants du défunt, ils ont aussi

la mitsva du *kiboud av va'eme*/respect des parents. Il est vrai que la mitsva du *kiboud av va'eme* s'applique uniquement si l'enfant ne doit pas déboursier de frais de sa poche pour accomplir la volonté de son père ou de sa mère. Or dans notre cas, l'héritage appartient-il déjà aux enfants ? Accomplir le vœu de leur père serait-il considéré comme déboursier de l'argent de leur poche ? Bien que Rabbi Akiva Eiger reste dans le doute, le Maharcham (2 ; 224) tranche qu'à ce sujet, les biens avant le partage sont considérés comme appartenant au père. Donc, si Eli s'était présenté au beth din, les dayanim lui auraient recommandé² d'accomplir le vœu de son père en partageant l'héritage avec sa sœur. Mais dans notre cas, Eli est décédé. Ses enfants ont-ils eux aussi la mitsva d'accomplir le vœu de leur grand-père ? Si Eli avait demandé à ses enfants de partager avec sa sœur Brouria l'héritage qu'il a reçu de son père, ils auraient eu une mitsva de le faire. Mais Eli ne l'a jamais demandé à ses enfants. Bien au contraire, il s'y est opposé ! Il n'est pas non plus évident qu'il y ait une mitsva de respect des volontés du grand-père dans ce cas (voir 'Helkat Yaakov, Yoré Déa 135), surtout que les petits-enfants n'ont pas entendu ce vœu de la bouche de leur grand-père et qu'il n'y aucun témoignage valable selon la halakha (par des témoins sans lien de parenté) qui les obligerait à le faire.

¹ Notons que, pour des questions d'héritage, le Beth Dine déconseillera aux fils de s'en tenir à leur strict droit et de perdre leur sœur pour des questions d'argent.

² La mitsva d'Eli n'incombant qu'à sa personne, elle ne causera pas d'obligation sur les biens laissés. En absence de donation ou de testament, Brouria n'a aucun droit monétaire sur les biens, étant donné qu'il s'agit seulement d'une mitsva.

Les médicaments et la cacherout ^{2/3}

CACHEROUT

Franck Delache

Comme promis, nous allons revenir en détail sur le cas du malade sans danger, qui est le plus complexe.

Rappelons qu'il s'agit d'un malade dont la vie n'est pas menacée par sa pathologie, même à terme, mais qui en souffre. On retrouve également dans cette catégorie celui qui est affecté à un membre, sans risque vital, ainsi que la personne saine qui pourrait tomber malade sans traitement préventif. Enfin, selon certains avis, il est possible que celui qui se plaint de douleurs locales (tête, dents...) ou d'insomnies entre également dans ce cadre.

Dans tous ces cas, il faudra distinguer entre un traitement qui n'a pas de goût ou un mauvais goût (la plupart des comprimés à avaler et des gélules), et un traitement qui a un bon goût (généralement des comprimés à sucer ou des sirops).

MÉDICAMENT SANS GOÛT OU AVEC UN GOÛT AMER

Même si l'origine de l'ingrédient n'est pas cacher (animal, vin...), celui-ci a été détérioré, transformé, n'est plus considéré comme un aliment, et il est clair que personne ne l'absorbe par plaisir. L'interdit de le consommer demeure-t-il quand même ? Il ressort du Talmud (Avoda Zara 67b) qu'un aliment interdit qui a été détérioré et n'est



plus apte à la consommation habituelle d'un être humain est permis selon la Torah (à distinguer du 'hamets à Pessa'h où le critère est d'être consommable par un animal). Mais les richonim discutent si un tel aliment serait néanmoins interdit midérabannan. Le Rambam (Maakhalot assourot 14,11) tranche qu'une personne qui mangerait un tel produit serait « patour », ce qui signifie que c'est quand même assour. De même, il y a une ma'hloket entre le Roch et le Rif sur la consommation d'une pâte moisie à Pessa'h : le Ran autorise car cela ne s'appelle plus un aliment, le Roch interdit car le fait que la personne le mange lui redonne une valeur. Le Choul'han Aroukh (O.H. 442,9) tranche dans ce sens, et considère donc qu'il y a un interdit rabbinique à consommer un aliment 'hamets immangeable. Bien que rabbi Yossef Caro ne se soit exprimé qu'au sujet de Pessa'h et pas sur les aliments en général, le Chakh (Y.D. 155,13) explique que sa position sera la même pour tous les interdits. De nombreux décisionnaires se rangent à cet avis (Darké Téhouva, Iguerot Moché, Min'hat Chelomo...).

Malgré l'existence de cet interdit rabbinique de consommer un produit assour détérioré au point de ne plus être considéré comme un aliment, le malade, même sans danger, bénéficie de certaines exemptions. Le Rambam (Yessodé HaTorah 5,8) dit clairement qu'un aliment interdit mélangé avec une substance amère pourra être administré à

un malade, même sans danger, car il n'y a aucun plaisir. Le Choul'han Aroukh reprend cette position (Y.D. 155,3). Le Rama rajoute qu'on pourra brûler un reptile et le manger à titre thérapeutique. Le Yad Avraham explique que bien qu'un homme en bonne santé ait un issour midérabannan de consommer un produit disqualifié, car le fait qu'il le consomme lui redonne de l'importance et un titre d'aliment, pour un malade sa pathologie prouve qu'il ne le mange pas comme un aliment mais comme un traitement. Bien que le Chaagat Arié (74) soit en désaccord avec ces permissions, la quasi-totalité des autres poskim les partagent (Ktav Sofer O.H. 119, Yad Yéhouda Y.D. 103,8, Iguerot Moché O.H. 2, 92, Tsits Eliezer 6,16).

Il ressort donc clairement qu'un médicament contenant des ingrédients interdits (produit actif ou excipient) qui n'a pas de goût particulier ou un goût désagréable est permis sans problème à un malade même sans danger, soit parce que la maladie prouve qu'on ne prend ce produit qu'à titre de traitement et sans le considérer comme un aliment, soit parce que l'interdit n'est que d'ordre rabbinique, et les 'hakhamim n'ont pas étendu leur décret à un malade.

Dans la dernière partie de cet article nous traiterons des médicaments qui ont un goût agréable et qui sont plus problématiques.

Téfila et Torah : un dialogue permanent avec Hachem

TÉFILA

Rav Betsalel cohen

Nous entrons dans les parachiot consacrées aux Avot. Nos Sages enseignent (Bérakhot 26b) que « les téfilot ont été instituées par les Avot » : « Avraham a institué Cha'harit, comme il est dit : "Avraham se leva de bon matin et se rendit à l'endroit où il s'était tenu", et "se tenir" désigne la téfila. Its'hak a institué Min'ha, comme il est dit : "Its'hak sortit pour parler dans les champs à l'approche du soir", et "parler" désigne la téfila. Yaakov a institué Arvit, comme il est dit : "Il rencontra l'endroit", et "rencontrer" désigne la téfila. »

Il est remarquable que la Torah emploie pour chacun des Avot un terme différent pour faire allusion à la téfila. Il faut comprendre ce que chacun de ces termes vient nous enseigner sur notre relation avec Hachem.

Its'hak : la téfila comme conversation avec Hachem

L'endroit le plus explicite dans lequel apparaît la téfila est celui d'Its'hak : « Its'hak sortit pour parler dans les champs ». Le terme « si'ha », parler, désigne nécessairement la téfila.

En effet, Its'hak est le pilier de la avoda. La téfila est elle-même appelée « avoda du cœur » et vient remplacer la avoda des korbanot : « les téfilot ont été instituées par rapport aux sacrifices quotidiens ». Le Beth Hamikdash est d'ailleurs appelé « maison de téfila ». Its'hak nous apprend donc à prier : il s'agit avant tout de se tourner vers Hachem et discuter avec Lui : la téfila et l'étude de la Torah constituent ensemble une véritable conversation avec Hachem. Dans la téfila, **nous parlons à Hachem**. Dans la Torah, **Hachem nous parle**. La Guémara (Chabbat 104a) enseigne à propos du mot « Anokhi » : « Ana Nafchi Ketavit Yehavit » — « Je Me suis écrit et donné Moi-même ». À travers la Torah, Hachem Se révèle à nous et nous parle.

C'est pourquoi l'étude de la Torah est une véritable rencontre avec la Présence divine. Comme le dit le Midrach : « Je vous ai donné Ma Torah ; pour ainsi dire, Je me suis vendu avec elle. » La voix de Matan Torah ne s'est jamais arrêtée comme dit le passouk : « une

grande voix qui ne cesse pas ». Chaque fois qu'un homme étudie la Torah, Hachem lui enseigne à nouveau Sa Torah¹.

La Michna (Avot 3,6) prouve que même lorsqu'une seule personne s'assoit et étudie la Torah, la Chékhina est avec elle, du passouk où Hachem dit « dans tout endroit où Je mentionnerai Mon Nom Je viendrai vers toi et te bénirai ». L'étude est donc décrite comme écouter Hachem qui S'adresse à nous.

C'est pourquoi le Choul'han Aroukh (Ora'h Haïm 155) demande de fixer son temps d'étude immédiatement après la téfila². En effet, la Guémara (brakhot 64a) enseigne que celui qui sort de la synagogue pour entrer au Beth Hamidrach et étudier « mérite de recevoir la face de la Chékhina ». Après avoir parlé à Hachem dans la téfila, nous allons écouter Sa réponse dans la Torah.

Ainsi se construit une relation permanente : nous parlons à Hachem dans la téfila, puis nous écoutons Hachem dans la Torah. C'est cette continuité qui permet de « recevoir la face de la Chékhina », car celui qui s'habitue à vivre dans cette conversation permanente avec Hachem finit par la ressentir dans toute sa dimension. Nous retrouvons par ailleurs que l'on doit lier son étude à sa téfila dans le Yérouchalmi nous enseignant que c'est pour cette raison que l'on recite le Chéma avant arvit à la synagogue, même lorsque le moment de lire le Chéma n'est pas encore arrivé.

Yaakov : rencontrer Hachem à travers la Torah

Chez Yaakov, la Torah dit : « Vayifga bamakom » — « Il rencontra l'endroit ». Le terme « péguia » désigne rencontrer quelqu'un venant à notre rencontre.

Yaakov représente la Torah : il est constamment occupé à écouter la parole

1 Néfesh ha'haim 4ème partie au nom de 'haza"l.

2 Voir Michna Béroura que même en cas de force majeure il faut étudier même un passouk ou une halakha pour lier sa téfila à son étude.

d'Hachem. Lorsqu'il prie, il le fait donc depuis cette position de celui qui se tient déjà face à Hachem et entend Sa parole. Il « rencontre » Hachem et Lui parle : « Vayifga bamakom ».

C'est également ce qui explique pourquoi Yaakov a institué Arvit. Nos Sages disent : « La nuit n'a été créée que pour l'étude ». La nuit est le moment où le monde extérieur se retire et apparaît alors la réalité profonde : « la nuit n'a été créée que pour l'étude ». Comme l'enseigne le Rambam, il faut veiller à ne pas perdre ses nuits dans la nourriture, la boisson ou les futilités mais les consacrer à l'étude.

Avraham : Se tenir devant Hachem

Chez Avraham, le terme employé est différent : « Vayachkem Avraham baboker el hamakom acher amad cham » — « Avraham se leva de bon matin et se rendit à l'endroit où il s'était tenu ».

Avraham est le pilier du 'Hessed. Il contemplait le bien et la bonté d'Hachem, en était profondément émerveillé et cherchait à s'attacher à Ses qualités en reproduisant Sa bonté.

C'est pourquoi la présence de la Chékhina était particulièrement manifeste dans sa maison. À propos de l'Eshel qu'il planta à Beer Chéva, le Targoum explique qu'Avraham y priait devant Hachem. Ce lieu de 'Hessed était tellement imprégné de la présence divine que cette présence obligeait à la téfila.

La téfila d'Avraham est donc celle de l'homme qui **se tient devant le Roi**. « Vayachkem Avraham baboker el hamakom acher amad cham » : il commence sa journée en se plaçant devant Hachem.

C'est le sens de Cha'harit. Au matin, le monde se renouvelle devant nos yeux. Nous contemplons la création et reconnaissons à travers elle le 'Hessed d'Hachem. Nous nous plaçons alors devant Lui afin de vivre toute la journée avec cette conscience.

Les trois Avot et les trois dimensions de la téfila

On peut ainsi comprendre les trois téfilot comme trois étapes de cette relation avec Hachem.

Cha'harit représente le fait de **se tenir devant Hachem**. Nous contemplons Son 'Hessed et exprimons notre reconnaissance et nos louanges. **Min'ha** représente la **conversation** une fois qu'Hachem nous a répondu et que le dialogue a commencé. Enfin, **Arvit** représente la **rencontre** avec Hachem dans laquelle nous



devenons capables de recevoir Sa parole. Après avoir parlé à Hachem, nous nous plaçons dans la position de celui qui écoute et reçoit.

Ainsi, la journée commence par le fait de **se tenir devant Hachem**, se poursuit par une **conversation avec Lui**, et s'achève par une **rencontre avec Lui en écoutant Sa parole**.

Les trois parties de la téfila

Ce sont également les trois parties de la téfila : Avraham Avinou représente **le chéva'h** (la louange), née de la reconnaissance du 'Hessed d'Hachem — le fait de se tenir devant Lui. Its'hak représente **les bakachot** (demandes) : nous nous tournons vers Hachem pour Lui adresser nos besoins, tout en concluant chaque bénédiction par une louange pour avoir reçu Sa réponse. C'est ainsi que nous vivons véritablement cette conversation avec Hachem. Enfin, Yaakov Avinou représente **la hodaa** (reconnaissance). Il s'agit de se placer comme un réceptacle capable de recevoir la parole d'Hachem — cette « rencontre » avec Lui, comme si nous allions à Sa rencontre pour recevoir Sa parole.

A la sortie de la période intense de tichri dans laquelle Hachem Se dévoile à nous et nous fait visiter Son palais, la relation quotidienne reprend avec encore plus d'engouement et la conversation infinie nous maintient enlacés tout au long de l'année.

Le mensonge

EDUCATION

Rav Ephraïm Perez



Malheureusement, l'une des problématiques les plus courantes dans l'éducation des enfants réside dans le manque de sincérité. Lorsqu'un enfant est mis en cause ou interrogé sur ses actes, il arrive souvent qu'il opte pour le mensonge. Pourtant, nous n'accordons pas toujours à cette question l'attention éducative qu'elle mérite. Soit parce que cela ne nous semble pas si grave, soit parce que nous considérons cette réaction comme un réflexe naturel d'autodéfense. Après tout, aucun enfant, pas plus qu'un adulte, n'aime porter la responsabilité d'une faute. Le mensonge devient alors un bouclier : « Ce n'est pas moi », « Je n'ai rien fait », ou encore « C'est la faute d'un autre ».

Dans les situations les plus graves, nous cherchons parfois l'aide de spécialistes. Mais, la plupart du temps, nous négligeons de traiter le problème à la racine et d'éduquer nos enfants à l'amour de la vérité. Pourtant, celle-ci constitue le fondement de la Torah, une Torah de vérité, et le sceau même d'Hachem. Sans compter que le mensonge n'apporte jamais aucun bénéfice réel.

À ce propos, le Midrach raconte qu'avant que Noa'h ne ferme l'arche, le Mensonge se présenta pour y entrer. Noa'h lui déclara :

« Il faut être en couple pour entrer. Où est ton épouse ? » Quelque temps plus tard, le Mensonge revint accompagné de la Malédiction et dit : « Voici mon épouse. Notre contrat de mariage stipule que tout ce que je gagnerai par le mensonge lui reviendra de droit. » Cela montre bien que rien de bon ni de durable ne peut émerger du mensonge.

Dès lors, comment faire face à ce phénomène chez les enfants ? Sur le plan curatif, chaque situation mérite une analyse particulière, éventuellement avec l'aide d'un éducateur. Néanmoins, mieux vaut prévenir que guérir. Il est donc essentiel de poser quelques jalons pour que la vérité devienne une valeur fondamentale au sein du foyer.

En réalité, ce manque de vérité ne prend pas toujours sa source chez l'enfant. Les enfants observent leur environnement et constatent parfois que, pour nous, adultes, la vérité n'est pas une priorité absolue. Il nous arrive également, lorsqu'on nous adresse un reproche, d'éluder la vérité pour nous protéger.

La Guémara raconte, dans le traité Ketoubot, que lorsque vint le moment pour Rabbi Yéhochoua ben Lévi de quitter ce monde, Hachem ordonna au Malakh Hamavet

d'aller chercher son âme. Lorsque celui-ci se présenta, Rabbi Yéhochoua ben Lévi lui demanda de lui montrer la place qui lui était réservée au Gan Eden. Le Malakh Hamavet accepta, mais le Rav lui demanda de lui confier son épée, qui l'effrayait. Une fois parvenu au Gan Eden, Rabbi Yéhochoua ben Lévi franchit la muraille d'un bond et jura qu'il ne quitterait plus cet endroit.

Une discussion s'ensuivit jusqu'à ce que l'affaire soit portée devant le Tribunal Céleste. Il fut alors décidé de vérifier si Rabbi Yéhochoua ben Lévi avait, ne serait-ce qu'une seule fois dans sa vie, manqué à sa parole. Si tel était le cas, son serment pourrait être annulé. Or, on constata qu'il n'avait jamais dévié de la vérité. Il fut donc autorisé à demeurer vivant, avec son corps, au Gan Eden. Quant au Malakh Hamavet, il récupéra finalement son épée.

Ce récit illustre l'incalculable grandeur de la sincérité. D'un côté, le mensonge ne mène qu'à la malédiction. De l'autre, nous découvrons l'immense élévation de celui qui s'attache scrupuleusement à la vérité.

En tant que parents, il nous incombe donc d'incarner une honnêteté exemplaire. L'enfant qui grandit dans un environnement où la parole donnée est sacrée s'imprègne naturellement de cette exigence.

C'est ici qu'intervient l'un des points les plus cruciaux : **les engagements envers nos enfants**. Lorsqu'on leur promet une sortie, un cadeau ou un moment partagé sans tenir parole, l'enfant le perçoit immédiatement. Même si cela nous semble insignifiant, il risque d'en déduire que la parole n'a pas de véritable valeur.

Notre devoir consiste donc à respecter scrupuleusement la vérité, aussi bien dans nos échanges avec autrui que dans les démarches administratives ou les déclarations du quotidien. Nos enfants doivent constater que nous nous conduisons exclusivement selon la voie de la droiture.

Cela s'applique particulièrement à nos relations avec eux : lorsque nous promettons quelque chose, nous devons tout mettre en œuvre pour tenir parole. Il convient donc d'éviter les promesses dès lors qu'un doute subsiste quant à notre capacité à les honorer.

Un autre écueil concerne la confidentialité. Lorsqu'un enfant nous confie un secret en nous demandant de ne pas le répéter, puis que nous trahissons notre engagement, le préjudice est double : non seulement il perd confiance en ses parents, mais il apprend également qu'il est acceptable de manquer à sa parole.

Parmi les immenses bénéfices d'une telle éducation, l'enfant habitué à la probité s'interdira de mentir, de tricher ou de copier lors des examens. Ce problème, malheureusement répandu, est parfois banalisé par certains adultes. On entend des prétextes douteux : « Ce ne sont que des matières profanes », « L'enseignant n'est pas juif », voire des justifications similaires concernant les études sacrées. Or, cela demeure un mensonge absolu.

Outre la tromperie (*Gnévat Da'at*) et ses conséquences morales, l'élève obtient une note et une réputation qu'il ne mérite pas. Ces actes peuvent également entraîner des répercussions désastreuses à long terme. Voilà pourquoi il est fondamental d'ancrer profondément la valeur de la vérité au cœur du foyer.

À la lumière de ces réflexions, deux interrogations légitimes émergent.

Première question : Que faire lorsqu'une promesse devient impossible à tenir en raison de circonstances indépendantes de notre volonté ? Faut-il alors altérer la réalité pour préserver l'illusion ?

La réponse réside dans la transparence. Ces situations devant rester exceptionnelles, il ne faut jamais dissimuler la réalité à l'enfant. Il convient de lui expliquer ouvertement les contraintes qui nous empêchent d'honorer notre engagement. Il comprendra ainsi que la promesse n'est pas rompue par légèreté ou par mensonge, mais en raison d'une impossibilité réelle. Grâce à ce dialogue, l'exigence de sincérité demeure intacte.

Seconde question : Lorsqu'un enfant confie un secret à l'un de ses parents en lui demandant expressément de ne rien révéler à l'autre, peut-on rompre cet engagement si l'on estime qu'il serait éducativement bénéfique d'en informer son conjoint ?

Cette question fut soumise au Rav Hillel Hirsch de Bné Brak. Sa réponse fut catégorique : non. Aucun bienfait éducatif ne peut sciemment être bâti sur un mensonge, d'autant que le risque est de détruire la confiance de l'enfant. Si nous trahissons sa confiance après lui avoir garanti notre discrétion, il en conclura que ses propres parents peuvent lui mentir et manquer à leur parole.

Un fantôme dans vos gènes ?

MÉDECINE

O.S.

Rivka a six petits-enfants. Ce Chabat, ils sont tous là autour de la table. Elle observe leurs visages : le sourire de Myriam qui lui rappelle celui de sa propre mère, les taches de rousseur de Noam dont personne ne sait d'où elles viennent. Elle pense, comme souvent à ce mystère doux et familier : comment tout cela se transmet-il d'une génération à l'autre, avec tant de fidélité et pourtant cette pointe d'originalité ?

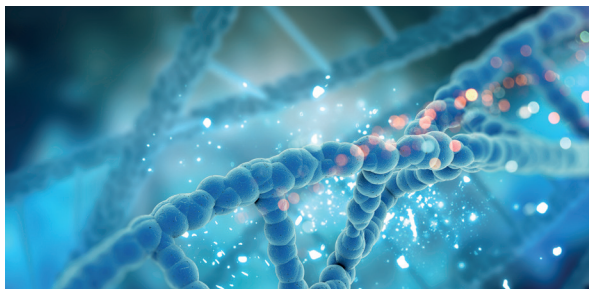
La réponse commence dans une molécule, et passe par des règles étranges de l'univers.

DES MILLIARDS DE COPIE À CHAQUE SECONDE

L'ADN de votre génome contient **3,2 milliards de paires de bases** (que la majorité des cellules possèdent en double). Trois milliards de lettres d'un alphabet à quatre lettres appariées de façon complémentaire (A et T, G et C) qui forment le manuel d'instructions de votre corps. En comparaison, la Torah compte **304 805 lettres**. Votre ADN, c'est donc l'équivalent de dix mille Torah, copiées à chaque division cellulaire.

Cela se produit environ **25 millions de fois par seconde**. Les enzymes chargées de cette reproduction, les ADN polymérases, copient **1 000 bases par seconde**, avec un taux d'erreur d'environ 1 sur 10 milliards après correction. Dix mille Torah copiées à la main, toutes les secondes, avec extrêmement peu d'erreurs.

Parfois, ces erreurs surviennent. Rarement. Mais elles surviennent. C'est la fameuse originalité, et cela participe aux taches de rousseur de Noam. Pendant longtemps, personne n'a su vraiment expliquer pourquoi.



LE PROTON : UNE COLLE ENTRE DEUX LETTRES

Pour comprendre d'où viennent ces erreurs, il faut regarder de près ce qui maintient les deux brins de l'ADN ensemble. Les bases complémentaires (Guanine avec Cytosine, Adénine avec Thymine, soit G & C et A & T) sont reliées par des **liaisons hydrogène**. Et au cœur de chaque liaison, il y a un **proton**, un atome d'hydrogène réduit à son seul noyau, qui fait office de pont entre les deux bases.

Chaque base de l'ADN existe sous deux formes possibles selon la position de son proton : une forme **normale** et une forme **alternative**, appelée tautomère. La différence entre les deux ? La position d'un proton, déplacé de quelques fractions d'angström, soit un dix-milliardième de mètre (10^{-10} m).

Or cette position change tout. Une Guanine avec son proton dans la position alternative ressemble à... une Adénine. Si la polymérase copie l'ADN à ce moment précis, elle ne reconnaît plus la bonne base et place en face la mauvaise lettre. C'est une **mutation ponctuelle** : une seule lettre changée sur trois milliards.

IMPOSSIBLE SELON LA PHYSIQUE CLASSIQUE

Voici où cela devient fascinant. Pour passer de la position normale et la position alternative, le proton doit passer une **barrière d'énergie**, une sorte de colline que le proton doit franchir.

En physique classique, c'est simple : si le proton n'a pas assez d'énergie pour escalader cette colline, il reste bloqué. Or à la température du corps humain (37°C) l'énergie thermique disponible est **trop faible** pour que le proton franchisse cette barrière de manière classique. Les formes tautomères devraient donc en théorie être extrêmement rares, si rares qu'elles ne pourraient pratiquement pas causer de mutations.

Mais ces mutations spontanées **existent bel et bien**. Les biologistes les observent et les



comptent. La physique classique ne peut pas expliquer vraiment pourquoi. Il fallait donc une autre théorie.

physique classique prédirait. Et fait inattendu, la chaleur du corps humain n'entrave pas ce phénomène. Elle l'**active**.

LA RÉPONSE QUANTIQUE : TRAVERSER LA COLLINE SANS L'ESCALADER

La physique quantique apporte une réponse radicalement différente. Elle dit qu'une particule très légère, comme un proton, n'est pas seulement une particule. C'est aussi une **onde**. Or une onde, contrairement à une bille, peut traverser une barrière sans l'escalader. C'est ce qu'on appelle le **tunneling quantique** : le proton traverse la barrière d'énergie comme un fantôme traverse un mur sans jamais avoir eu l'énergie suffisante pour la franchir.

Ce phénomène n'est pas une hypothèse exotique réservée à des physiciens illuminés. Il explique pourquoi le **Soleil brûle** : sans tunneling quantique, la fusion nucléaire solaire serait impossible et notre étoile s'éteindrait.

En 2022, des chercheurs ont publié une modélisation rigoureuse du tunneling du proton dans les paires Guanine-Cytosine. La contribution du tunneling au déplacement du proton est **bien plus élevée** que ce que la

POURQUOI SOMMES-NOUS TOUS DIFFÉRENTS ?

Ces mutations ponctuelles ne sont pas seulement des accidents. Elles participent à **la diversité**. Sans elles, tous les êtres vivants seraient des copies conformes de leurs parents, génération après génération, sans varier.

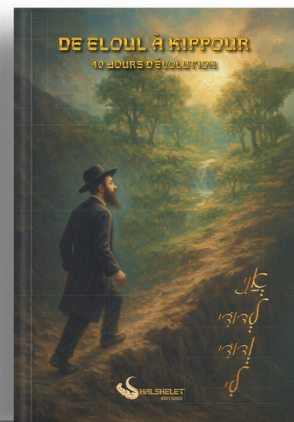
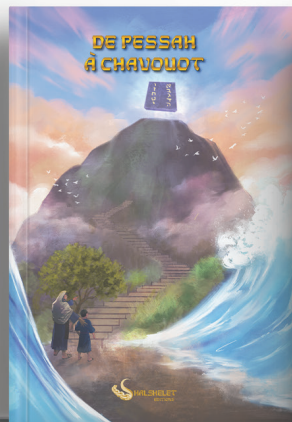
Les taches de rousseur de Noam ? Entre autres raisons, quelque part dans de sa famille, un proton a traversé une barrière. Une lettre sur trois milliards a changé. Et voilà.

Rivka verse le thé. Myriam ressemble à sa mère. Noam reste un mystère. L'hérédité n'est pas seulement une affaire de biologie. C'est aussi une affaire de physique quantique. Et elle se joue, en silence, autour de chaque table de famille.

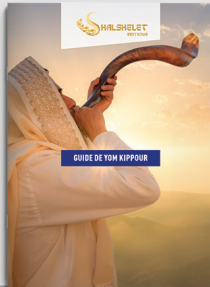
Source : Slocombe et al., *Nature Communications Physics*, 2022



DÉJÀ PARUS AUX ÉDITIONS SHALSHELET



Guide de Yom Kippour



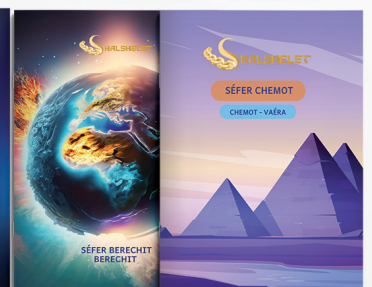
Michna : Questions/Réponses Berakhot, Taanit, Méguila, Moed Katan et 'Haguiga



Guemara Berakhot & Chabbat



Paracha Berechit - Noa'h Chemot - Vaéra



Magazine



Pour recevoir chaque
semaine par mail
un feuillet riche et varié
abonnez-vous :
www.shalsheletnews.com
shalshelet.news@gmail.com

